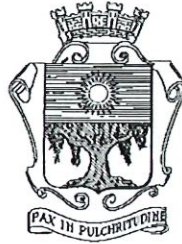


AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_05-DE
Reçu le 03/10/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 : COMMANDE PUBLIQUE – PATINOIRE – CONVENTION DE MANDAT
PORTANT SUR LA PERCEPTION DE RECETTES AU TITRE DE
L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE INSTALLEE DURANT LES FÊTES DE
FIN D'ANNEE

Séance Publique Ordinaire du 24 SEPTEMBRE 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guerino PIROMALLI à M. Guy PUJALTE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 17 septembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_05-DE
Reçu le 03/10/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

V – COMMANDE PUBLIQUE – PATINOIRE – CONVENTION DE MANDAT
PORTANT SUR LA PERCEPTION DE RECETTES AU TITRE DE
L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE INSTALLEE DURANT LES FÊTES DE
FIN D'ANNEE

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le marché public de services n°2024/MP/05 en date du 27 août 2024,
Vu l'avis de la commission des finances du 16 septembre 2024,
Vu le budget primitif,

Dans le cadre de la consultation avec publicité portant sur la livraison, l'installation, la location et la gestion d'une patinoire synthétique d'une superficie de 150 m², la société SAS AZUR-ICE, ayant son siège social au 33, chemin du Serre à Saint-Blaise (06670), a été retenue.

Les dates prévisionnelles des prestations sont les suivantes :

- année 2024 : du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025 (sauf le 25 décembre et le 1er janvier) sur la place De Gaulle.
- année 2025 : du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 (sauf le 25 décembre et le 1er janvier) sur la place De Gaulle.
- année 2026 : du 21 décembre 2026 au 3 janvier 2027 (sauf le 25 décembre et le 1er janvier) sur la place De Gaulle.

En application des dispositions des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du code général des collectivités territoriales, il a été acté que la ville donne mandat de gestion à la société SAS AZUR-ICE pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation de la patinoire, pour le compte de la ville et reversera l'intégralité des sommes à cette dernière.

La société SAS AZUR-ICE percevra donc, en qualité de mandataire, pour le compte de la ville, chaque droit d'entrée de la patinoire qui est de 5 € nets (cinq euros) par personne (location de patins compris).

Au titre de sa mission et en vertu du mandat qui lui est confié, le mandataire est habilité à réaliser les opérations suivantes :

- facturer et collecter auprès des clients les recettes provenant des droits d'entrée de la patinoire et des locations,
- encaisser les recettes versées,
- rembourser les recettes encaissées à tort,
- reverser à la Ville les recettes collectées.

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_05-DE
Reçu le 03/10/2024



Les moyens de paiement autorisés sont les suivants :

- carte bancaire ;
- espèces.

Aucune rémunération ne sera versée au mandataire pour ces prestations.

La durée du mandat portera sur les dates susvisées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- APPROUVE les termes de la convention de mandat portant, dans le cadre du marché public n°2024/MP/05 du 27 août 2024, sur la perception de recettes par la SAS AZUR-ICE, au titre de l'exploitation de la patinoire installée durant les fêtes de fin d'année,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la société SAS AZUR-ICE, ayant son siège social au 33, chemin du Serre à Saint-Blaise (06670), ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924_05-DE
Reçu le 03/10/2024

